

عن أبي شريح خويلد بن عمرو الخزاعي عن النبي صلى
الله عليه وسلم أنه قال: «مَنْ كَانَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ
الْآخِرِ فَلْيُكْرِمْ ضَيْفَهُ جَائِزَتَهُ»، قالوا: وما جائزته؟ يا
رسول الله، قال: «يَوْمُهُ وَلَيْلَتُهُ، وَالضِّيَافَةُ ثَلَاثَةُ أَيَّامٍ،
فَمَا كَانَ وَرَاءَ ذَلِكَ فَهُوَ صَدَقَةٌ عَلَيْهِ».

وفي رواية: «لَا يَحِلُّ لِمُسْلِمٍ أَنْ يَقِيمَ عِنْدَ أَخِيهِ حَتَّى
يُؤْتِمَّهُ» قالوا: يَا رَسُولَ اللَّهِ، وَكَيْفَ يُؤْتِمُّهُ؟ قال: «يُقِيمُ
عِنْدَهُ وَلَا شَيْءَ لَهُ يُقْرِيه بِهِ».



Abû Shurayḥ Khuwaylid ibn ‘Amr
Al-Khuzâ’î relate du Prophète (sur lui la
paix et le salut) que celui-ci a dit : «



Quiconque croit en Allah et au Jour Dernier, qu'il soit généreux avec son invité dans ses dons ! Les Compagnons demandèrent : Qu'entends-tu par ses dons, ô Messenger d'Allah ? Il répondit : Un jour et une nuit, et l'hospitalité est de trois jours. Au-delà de cela, c'est une aumône qu'il lui fait. » Et dans une autre version : « Il est interdit à un musulman de rester chez son frère jusqu'à le pousser à se sentir fautif ! Les Compagnons demandèrent : Comment peut-il le pousser à se sentir fautif ? Il répondit : Il reste chez lui alors que ce dernier n'a plus rien à lui servir. »

Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim dans ses deux versions
Jugement : Authentique